

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 16 décembre 2011**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le vendredi 16 décembre 2011 à 8h30, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Patrick Bonvouloir, Mesdames les conseillères Diane Thériault Boulais et Claire Gagnon Delorme, ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Jean-Philippe Cuénoud et Claude Neveu.

Absence : Monsieur le conseiller Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Irène King, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, est présente. Monsieur Marc Drouin, officier désigné, est également présent.

1- Acceptation de l'avis de convocation

2011-12-324

Considérant que, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation à cette séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

- 1- Acceptation de l'avis de convocation
- 2- Agrandissement du périmètre urbain : prolongement des services municipaux dans le rang de la Rivière Est
- 3- Période de questions
- 4- Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'accepter l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- Agrandissement du périmètre urbain : prolongement des services municipaux dans le rang de la Rivière Est

2011-12-325

Considérant la résolution numéro 2011-12-322 par laquelle la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a décidé :

- d'autoriser les travaux de prolongement des services municipaux dans le rang de la Rivière Est, avec une excavation en surprofondeur pour l'égout sanitaire afin de desservir l'agrandissement du périmètre urbain;
- de demander aux promoteurs de l'agrandissement du périmètre urbain de payer en totalité les frais supplémentaires occasionnés par cette excavation en surprofondeur, soit un montant évalué à 25 688,66 \$ incluant toutes les taxes applicables.

Considérant que les membres du Conseil municipal ont discuté de ce dossier avec le propriétaire et l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault Boulais

ET RÉSOLU de maintenir la résolution numéro 2011-12-322.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 16 décembre 2011**

3- Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les sujets discutés lors de la présente séance.

4- Levée de la séance

2011-12-326

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud

ET RÉSOLU de lever la séance à 8h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Patrick Bonvouloir, maire

Irène King, directrice générale
et secrétaire-trésorière adjointe

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussigné, Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Patrick Bonvouloir, maire